

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N° 2026/10

REUNION DU 11 MARS 2026

Etaient présents :

- Monsieur SIGNORET (Président)
- Messieurs CHAOUCHI, BITAM, CHAUMONT, CHRISMENT, KOCIUBA, LEROY, NORMAND (Vice-présidents),
- Mesdames BONILLO DERAM (suppléante de Mr LALLOUETTE), LANDART, TUCCI (suppléante de Mr J-L CLAUDE),
- Messieurs CANOT, CLAUDE P, DECOBERT, DELFORGE, ETIENNE, GRABOWECKI, LANTENOIS, LATOUR, PIATKOWSKI, REGNIER, THOMAS, WATHY

Absents excusés :

- Mesdames BERTELOODT, DE BONI,
- Messieurs, BRANZ, CLAUDE J-L, DALLA-ROSA, DUFLOX, DUGARD, FRANCOETTE, JACQUEMART, LALLOUETTE, ROSSATO,

Pouvoirs :

Monsieur JACQUEMART a donné pouvoir à Monsieur CHRISMENT,

Monsieur KOCIUBA est désigné secrétaire de séance.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de votants
32	23	24

Date de la convocation : 3 Mars 2026

Date d'affichage :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT VALODEA

Monsieur le Président expose que la norme comptable M57 impose de construire et voter un Plan Pluriannuel d'Investissement.

Le PPI se définit comme un outil de pilotage des collectivités et un instrument de prospective financière. Il formalise les choix d'investissement, décidés à partir de l'étude de la situation financière et des besoins de la collectivité.

Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique qui présente les projets d'investissement que VALODEA décide d'engager pour exercer ses missions pour les années à venir. Le plan pluriannuel d'investissement doit être mis en place et actualisé chaque année dans le cadre de la loi NOTRe.

Le plan pluriannuel d'investissement de VALODEA a été élaboré sur la base des priorités d'actions que s'est fixées le Syndicat.

Outre les grands investissements décidés par le conseil syndical, le PPI permet aussi de faire le point sur les investissements nécessaires au maintien qualitatif des services et infrastructures du Syndicat.

Les projets d'investissement retenus se retrouvent en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Président précise que conformément aux orientations budgétaires du 12 février 2026, le PPI de VALODEA a été remis à jour pour acter les avancements et décalage des projets sans ajout de nouveaux projets d'investissement.

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Sur proposition du **Président** ;

Après en avoir délibéré et l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical décide :

- **d'approuver** le Plan pluriannuel de VALODEA ainsi présenté,
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget,
- **d'autoriser** le Président à signer tout acte s'y référant,

Résultat du vote : unanimité

Fait à Charleville-Mézières,
Le 11 Mars 2026

Le Président

F. Signoret



Signé numériquement par: FRANCIS SIGNORET
Organisme: VALODEA
Unité organisationnelle: 0002 250800489
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319
4111:2 compliant certificates for natural persons
(QCP-N-QSCD) : Signature and
Authentication
Explicit Text: ETSI EN 319
4111:2 compliant certificates for natural persons
(QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 17/03/2026 11:00:55

⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

⇒ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.